# BILAN DE COMPETENCES

Institut de l'Ennéagramme de l'Océan Indien

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation et bilans de compétences.

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

# CENTRE DE FORMATION & BILANS DE COMPETENCES
# ECOLE DE COACHING & LEADERSHIP
# CABINET DE COACHS PROFESSIONNELS CERTIFIES

## QUI SOMMES-NOUS ?

Basé à La Réunion, l'Institut de l'Ennéagramme de l'océan Indien est un organisme de formation et un centre de bilans de compétences spécialisé dans la **performance relationnelle** et le **coaching professionnel**.

### FORMATIONS ET BILANS DE COMPETENCES

Connaissance de soi
Performance relationnelle
Management

### ECOLE DE COACHING & LEADERSHIP

Formation certifiante au métier de coach professionnel
Les outils du coach

### PRESTATIONS DE COACHING PROFESSIONNEL

Coaching individuel
Coaching d''équipe
Coaching des organisations

# CONTACT

Tel : 06 92 60 10 64 - 8, rue des Argonautes à la Saline les Bains
contact@enneagramme-oi.com - www.enneagramme-oi.com

Institut de l'Ennéagramme de l'Océan Indien

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation et bilans de compétences.

# I. QU'EST-CE QUE LE BILAN DE COMPETENCES ?

*Source : https://www.moncompteformation.gouv.fr/*
*https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences*

Le bilan de compétences permet de mettre en lumière ses connaissances et ses compétences dans l'objectif de construire un projet professionnel en accord² avec ses motivations et ses aspirations, tout en prenant en compte la réalité du marché du travail. Il peut être un vrai tremplin pour votre carrière.

Le bilan de compétences permet de faire le point sur sa carrière professionnelle, de réfléchir à ses perspectives d'évolution, d'identifier ses compétences professionnelles, d'exprimer tout votre potentiel et d'engager une dynamique de projet.

## QUI PEUT BENEFICIER D'UN BILAN DE COMPETENCES ?

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé.
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi.
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DU BILAN DE COMPETENCES ?

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations.
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Il peut aussi permettre à son bénéficiaire de reprendre confiance en lui ou encore d'avoir une aide pour prendre une ou plusieurs décision(s) en toute connaissance afin de faire évoluer son parcours professionnel.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE BILAN DE COMPETENCES ?

Les bilans de compétences sont éligibles au compte personnel de formation.

Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.
Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au compte personnel de formation.

Dans le cadre du **plan de développement des compétences de l'entreprise** (salariés) ou d'un **congé de reclassement :**

Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié.

Il fait l'objet d'une convention tripartite signée par le salarié, l'employeur et l'organisme prestataire de bilan. La convention précise les objectifs, le contenu, les moyens, la durée et la période de réalisation, et les modalités de réalisation, les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ainsi que le prix et les modalités de règlement du bilan.

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour faire connaître son acceptation en restituant la convention qu'il aura signée.

L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus. Ce refus ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.
Lorsque le bilan est réalisé sur le temps de travail, il est assimilé à l'exécution normale du contrat de travail. Le coût du bilan est à la charge de l'employeur, sauf dans les cas où le CPF est mobilisé.

Un bilan de compétences peut être préconisé à l'occasion d'un **conseil en évolution professionnelle (CÉP).** Les attentes sont définies conjointement par le bénéficiaire et son conseiller CÉP, en lien avec le prestataire externe.

Le document de synthèse peut être communiqué à la demande du bénéficiaire, à son conseiller CÉP, dans la mesure où :

- le CÉP est délivré dans un espace neutre, hors de l'entreprise.
- le conseiller CÉP est soumis à l'obligation de discrétion professionnelle (les informations personnelles qui lui sont confiées dans l'exercice de ses fonctions ne peuvent être divulguées).
- le bilan de compétences est étroitement lié au travail réalisé par le bénéficiaire et son conseiller CÉP sur son projet d'évolution professionnelle.

## COMMENT SE DEROULE UN BILAN DE COMPETENCES ?

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

**La phase préliminaire** a pour objet de :

- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

**La phase d'investigation** permet au bénéficiaire :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

**La phase de conclusion**, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

## QUELLE EST LA DUREE DU BILAN DE COMPETENCES ?

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle ne peut cependant excéder une durée maximum de 24 heures, et se répartit généralement sur plusieurs semaines.

## OU FAIRE UN BILAN DE COMPETENCES ?

Le bilan de compétences est obligatoirement réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, qui ne peut organiser en interne le bilan pour ses salariés.
Le candidat doit recourir à un organisme de formation agréé.

## 2. COMMENT FINANCER LE BILAN DE COMPETENCES ?

Source : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3087

Véritable investissement sur le long terme, le bilan de compétences peut être pris en charge de multiples façons soit avec l'accord de son employeur, soit de manière autonome et confidentiel sans avis de son employeur.

Selon les cas, et en fonction de la situation professionnelle (salarié, non-salarié, demandeur d'emploi) du bénéficiaire, il peut être financé par le CPF, l'employeur, Pôle emploi ou par le bénéficiaire lui-même.

### FINANCER LE BILAN DE COMPETENCES VIA LE CPF

La réforme de la formation professionnelle, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, a simplifié la procédure pour les salariés qui veulent mobiliser leur Compte Personnel de formation (CPF) pour financer leur bilan de compétences.

### FINANCER LE BILAN DE COMPETENCES GRACE A L'EMPLOYEUR

Dans le cadre du plan de formation, le bilan de compétences se fait généralement **à l'initiative de l'employeur.** Démarche par excellence personnelle, le bilan de compétences ne peut toutefois être réalisé qu'avec l'accord du salarié.
À noter que, le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour signifier son acceptation. L'accord du salarié est ensuite matérialisé par la signature d'une convention tripartite signée par le bénéficiaire du bilan, l'organisme prestataire et l'employeur.

En règle générale, le plan de formation est activé lorsque le bilan de compétences est à l'initiative de l'entreprise. Toutefois **le salarié a la possibilité de solliciter un bilan de compétences** auprès de son employeur dans le cadre du recueil des besoins en formation, lors de son entretien annuel d'évaluation ou de son entretien professionnel. Dans tous les cas, les frais engendrés par le bilan de compétence sont à la charge de l'employeur qui peut l'imputer sur son budget formation.

### FINANCER LE BILAN DE COMPETENCES AVEC POLE EMPLOI

Les demandeurs d'emploi qui bénéficient d'une allocation-chômage, ainsi que ceux qui n'en bénéficient pas, peuvent contacter un conseiller Pôle Emploi pour étudier avec lui les possibilités de réalisation d'un bilan de compétence qui sera pris en charge via l'**AIF (Aide Individuelle à la Formation)**.

### FINANCER LE BILAN DE COMPETENCES PERSONNELLEMENT

Vous voulez explorer objectivement toutes les pistes d'orientation possibles en conduisant à titre personnel votre démarche en dehors de votre entreprise ? Le financement personnel est une solution envisageable. En fonction des établissements prestataires, le **coût moyen d'un bilan de compétences** oscille entre 1 000 et 3 000 €, un contrat de formation matérialise les engagements mutuels entre le demandeur et le centre de bilan de compétences.

# 3. PROGRAMME DETAILLE DU BILAN DE COMPETENCES

***Réalisez votre bilan de compétences avec nous et…***
***Construisez un projet professionnel qui vous ressemble !***

Le bilan de compétences permet de mettre en lumière ses connaissances et ses compétences dans l'objectif de construire un projet professionnel en accord avec ses motivations et ses aspirations, tout en prenant en compte la réalité du marché du travail.

**C'est un moment propice pour construire un nouveau projet professionnel en lien avec ce qui vous anime profondément et la personne unique que vous êtes !**

### Les + de notre accompagnement :

- **Un cadre bienveillant** et structuré.
- Une équipe de conseillers, **professionnels de l'accompagnement** qui mettent **les outils du coaching** au service du bilan de compétences.
- **Une équipe expérimentée** dans l'entrepreneuriat et l'accompagnement de porteurs de projets.
- **Des outils innovants et efficaces** (ennéagramme, testunmétier…)
- **Un lien extranet** sécurisé pendant tout l'accompagnement.
- **Des entretiens individuels** en présentiel ou à distance, avec possibilité de se déplacer en entreprise.
- **Un suivi individualisé** dans les 6 mois.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations.
Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

## CONTENU

| PHASE PRELIMINAIRE | | |
|---|---|---|
| **OBJECTIFS** | **MOYENS** | **DUREE MOYENNE** |
| Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire.<br>Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin, de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan. | Fiche d'accueil.<br>Plaquette Bilan de compétences.<br>Convention de bilan de compétences.<br><br>**Rappel du cadre légal et réglementaire, des objectifs et du financement :**<br>• Confidentialité des échanges<br>• Transparence<br>• Méthodes utilisées<br>• Test(s) utilisé(s)<br>• Charte d'engagement réciproque<br>• Charte d'éthique & déontologie du consultant<br>• Objectifs et modalités de l'accompagnement | 2 heures |

| PHASE D'INVESTIGATION | | |
|---|---|---|
| **OBJECTIFS** | **MOYENS** | **DUREE MOYENNE** |
| Construire le projet professionnel du bénéficiaire et d'en vérifier la pertinence,<br>Ou Elaborer une ou plusieurs alternatives. | Livret d'accompagnement.<br><br>1. Parcours de vie professionnelle<br>2. Valeurs, besoins, centres d'intérêt et aspirations (Test de personnalité avec l'ennéagramme)<br>3. Compétences professionnelles, savoir-faire et aptitudes (Test compétences liées à l'expérience - Test compétences transversales et softskills)<br>4. Points forts et axes de développement, ouverture vers de nouveaux métiers, nouvelles perspectives de carrière et de mobilité.<br>5. Formalisation de projets et pistes professionnelles réalistes et réalisables, en lien avec les motivations, les valeurs et la personnalité du bénéficiaire.<br>6. Enquêtes sur le terrain, recherches documentaires auprès de branches professionnelles, investigations sur des sites spécialisés, etc.<br>Enquêtes métiers et marché de l'emploi avec testunmetier<br>7. Compétences en besoins en formations<br>8. Plan d'actions | 13 heures d'entretiens<br><br>+<br><br>6 heures de travail personnel : recherches, enquêtes métiers… |

| PHASE DE CLOTURE | | |
|---|---|---|
| **OBJECTIFS** | **MOYENS** | **DUREE MOYENNE** |
| S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,<br>Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.<br>Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.<br>Présentation de la synthèse du bilan de compétences. | Grille de recueil pour réaliser la synthèse.<br><br>Synthèse du Bilan de compétences :<br>• Circonstances de la demande<br>• Pistes investiguées<br>• Etapes et moyens mis en œuvre<br>• Points d'appui et freins<br>• Besoins en formation<br>• Recommandations du consultant | 3 heures |

## MODALITES D'EVALUATION

Enquête de satisfaction.
Entretien de suivi à 6 mois pour faire le point sur la mise en œuvre du projet.

## FICHE TECHNIQUE

**Public :** Toute personne active.

**Durée :** 18 heures d'entretiens personnalisés sur 8 à 12 semaines à raison d'un entretien (d'une durée de 3 heures) par semaine.
Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.

**Lieu :** Présentiel à La Saline-les-Bains et/ou distanciel avec possibilité de se déplacer en entreprise.

**Modalités pédagogiques :** Accompagnement personnalisé mêlant entretiens et travail personnel guidé sur des supports variés et adaptés à la situation du bénéficiaire.

**Méthodes mobilisées :**

**Test de personnalité avec l'ennéagramme (outil de connaissance de soi),**
**Tests spécialisés (orientation, appétences, valeurs professionnelles, soft skills…)**
**Enquêtes-métiers (testunmetier…)**

Questionnaires d'autoévaluation
Réseau de partenaires (Medef, Afecti, Réunion Portage…)
Ressources documentaires
Rédaction d'une synthèse...

**Moyens techniques :**
Les modalités d'accompagnement sont adaptées au projet et contraintes du bénéficiaire : mix de présentiel (en salle de formation assurant la discrétion et la confidentialité des échanges) et/ou en distanciel (via zoom ou WhatssApp).
Accès à un extranet sécurisé (supports, tests, centre de ressources).

**Délai d'accès :**
Démarrage du bilan de compétences au plus tard 15 jours après signature de la convention.

**Accessibilité des personnes porteuses de handicap :**
Les locaux sont accessibles aux personnes porteuses de handicap.
Les expertises et outils nécessaires seront mobilisés pour permettre aux personnes en situation de handicap de suivre la formation. Notre référent handicap (Philippine DAMOUR) est à votre écoute pour déterminer lors d'un entretien individualisé, la formation et/ou les aménagements les plus adaptés à votre projet de formation.

**Tarifs :**
1 800 HT / pers. Offre éligible au CPF.

**Modalités d'inscription :**
Contact : Nathalie HIBON - Par mail (contact@enneagramme-oi.com) ou tel 06 92 60 10 64.

**Entretien préalable gratuit et sans engagement.**

# 4. ENCADREMENT

La force de notre proposition réside dans l'expertise, l'expérience, la pluridisciplinarité et les qualités humaines de notre équipe.

En effet, chaque membre de notre équipe est à la fois :

- Formateur diplômé et expérimenté, expert dans l'utilisation de l'outil ennéagramme (outil de connaissance de soi, qui propose 9 personnalités)
- Coach professionnel certifié, expert dans l'accompagnement au changement, que ce soit en individuel ou en collectif.

Les formateurs-coachs composant notre équipe sont porteurs de valeurs communes et partagées :

- **BIENVEILLANCE :** Mettre l'humain au cœur de nos interventions
- **COHERENCE :** Aspirer à un alignement entre nos valeurs et nos actes
- **EXPERTISE :** Faire autorité dans l'accompagnement des personnes et des organisations
- **UNIVERSALITE :** Être au service de tout homme et de toute femme
- **RESPONSABILITE :** Agir en conscience et assumer nos choix

De plus, ils ont en commun :

- Un regard expérimenté et soucieux du facteur humain.
- Une bonne connaissance du contexte et du territoire réunionnais.
- Une expertise dans le coaching professionnel et
- **La maîtrise de l'ennéagramme et des outils du coaching au service de l'accompagnement en bilan de compétences**
- Une expertise dans la formation pour adultes (andragogie).
- Une approche pédagogique, participative, dynamique et ludique.
- Une grande capacité de créativité et d'innovation (constructivisme).
- Une aisance à accompagner en intelligence de situation.
- **Une solide expérience dans l'entrepreneuriat et l'accompagnement de porteurs de projets**

## STEPHANE DAMOUR

**Formateur en écologie relationnelle**
**Maître-Coach professionnel certifié**
**Superviseur de coachs professionnels**
**Maître-Praticien Ennéagramme & PNL certifié**

Après une expérience de deux ans comme éducateur/animateur à Libreville (GABON) au sein d'un orphelinat où il a eu en charge l'accompagnement de jeunes, Stéphane DAMOUR se passionne pour les relations humaines et la relation d'aide et ce jusqu'à en faire son métier. Parti en 1992 à l'âge de 16 ans pour ses études, il revient s'installer sur son île natale en 2004 après avoir été certifié comme Formateur en Relations Humaines et Coach Professionnel. Il intervient comme Formateur Indépendant pour le compte de divers organismes de formation, et notamment en tant que Formateur-Expert en communication, développement personnel et management pour le groupe DEMOS. Son expertise réside dans l'amélioration des relations humaines, la cohésion et le management des équipes, le développement humain et la connaissance de soi à travers la maîtrise d'outils de psychologie humaniste tels que l'Analyse Transactionnelle, l'Ennéagramme et la Programmation Neurolinguistique dont il est maître - praticien certifié. Stéphane DAMOUR forme, supervise et certifie des coachs. Il est Président Directeur Général de l'Institut de l'Ennéagramme de l'Océan Indien.

## NATHALIE HIBON

**Formatrice en écologie relationnelle**
**Coach professionnelle certifiée**
**Superviseur de coachs professionnels**
**Maître-Praticien Ennéagramme certifiée**

Ancienne journaliste, et consultante en communication externe, Nathalie HIBON dirige l'Institut de l'Ennéagramme de l'océan Indien, à la fois Organisme de formation & Centre de bilans de compétences spécialisé dans le champ des relations humaines, et Ecole de coaching professionnel & leadership. Elle exerce à La Réunion et dans l'océan Indien le métier de formatrice en performance relationnelle, Coach professionnelle certifiée, superviseur et Maître-Praticien Ennéagramme. Nathalie HIBON accompagne les managers et les équipes dans leurs situations professionnelles, mais également les entrepreneurs, et les particuliers en quête de développement personnel. **Elle permet aux personnes accompagnées de gagner en responsabilité, en conscience et en liberté, de définir leurs objectifs, d'élaborer et mettre en œuvre leurs propres solutions, et de développer leurs compétences et leur savoir-être.** Ce qui l'anime profondément : œuvrer pour la paix, en soi et dans les relations, et faire connaître cet outil riche et puissant qu'est l'Ennéagramme. Sa conviction : "Celui qui ne sait pas qui il est ne peut savoir où aller".

## PHILIPPINE DAMOUR

**Formatrice en écologie relationnelle**
**Coach professionnelle certifiée**
**Maître-Praticien Ennéagramme certifiée**

Philippine DAMOUR est Coach professionnelle certifiée et formatrice au sein de l'Institut de l'Ennéagramme de l'Océan Indien. Infirmière de formation initiale, elle a exercé en milieu hospitalier, puis pendant plus de 10 ans au sein d'une structure médico-sociale sur l'île de la Réunion, y évoluant sur un poste de Responsable d'Unité d'Intervention sociale.

Directrice de l'école de coaching et de leadership de l'Institut de l'Ennéagramme de l'océan Indien depuis 2020, elle participe à l'animation des formations et à l'accompagnement des personnes et des groupes (coachings individuels et/ou collectifs, écoute, développement personnel)… Elle utilise dans sa pratique des **outils variés tels que l'Ennéagramme, l'Analyse Transactionnelle, la Programmation Neuro-Linguistique…** Par sa posture bienveillante et parfois confrontante, elle vous aidera à grandir en conscience et en responsabilité, à fixer des objectifs réalistes et atteignables, et à définir un plan d'action pour les atteindre. Elle a notamment à cœur de contribuer à rendre chacun pleinement auteur et acteur de sa vie, ancré dans le présent et confiant en l'avenir.